



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 27 juin 2012

Accord commercial UE-Corée: un an après

Le 1^{er} juillet 2012 marquera le premier anniversaire de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud. L'accord est le premier d'une nouvelle génération d'accords de libre-échange qui est allé plus loin que jamais auparavant pour éliminer les barrières commerciales et pour permettre aux entreprises européennes et coréennes de faire plus facilement des affaires ensemble. Comme l'ALE a abaissé les tarifs des droits d'importation pour les produits européens à la frontière coréenne, on estime que les entreprises de l'UE ont déjà réalisé 350 millions d'euros d'économie sur les droits d'importation après seulement neuf mois.

«Le succès de la mise en œuvre de l'accord de libre échange UE-Corée du Sud montre que la politique commerciale de l'UE est sur la bonne voie. Cet accord démontre déjà sa valeur en tant qu'étape importante sur la voie du redressement économique de l'Europe» a déclaré Karel de Gucht, le commissaire européen au commerce. «Cet accord commercial de nouvelle génération, ainsi que d'autres en préparation, est un élément essentiel de la stratégie de croissance de l'Europe.»

L'ALE UE-Corée du Sud est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

L'accord **élimine les tarifs pour les biens industriels et agricoles** selon une approche progressive, étape par étape. Les premières réductions tarifaires ont pris effet le 1^{er} juillet 2011. Pour le 1^{er} juillet 2016, 98,7 % des droits d'importation de l'UE et de la Corée du Sud en valeur commerciale pour les biens industriels et agricoles seront éliminés. En juillet 2031, 99,9 % du commerce bilatéral UE-Corée du Sud se fera en franchise de droits. Globalement, seul un nombre limité de produits agricoles est exclu de l'élimination des tarifs.

Comme la plupart des bénéfices tarifaires ne se feront sentir qu'à plus long terme et comme la plupart des changements réglementaires doivent encore être mis en œuvre, les bénéfices commerciaux de l'accord ne pourront être évalués avec certitude qu'après cinq ou dix ans. Aussi, un an après l'application de l'accord, il n'est possible de se faire qu'une première idée très approximative de l'impact.

Pour cette évaluation, étant donné que l'ensemble des chiffres de la première année ne sera disponible qu'à l'automne 2012, nous avons comparé les chiffres du commerce de l'UE avec la Corée sur neuf mois – de l'entrée en vigueur, en juillet 2011, jusqu'à mars de cette année – avec une moyenne des chiffres des mêmes mois au cours des quatre années précédentes, pour refléter la fluctuation du commerce due à la crise¹.

¹ Du 1^{er} juillet 2011 au 31 mars 2012 par rapport à une moyenne pour la même période au cours des quatre années précédentes. Au moment de la publication, les données d'Eurostat étaient disponibles jusqu'au 31 mars 2012.

Il en résulte qu'au cours des neuf premiers mois de mise en œuvre, les **exportations de l'UE vers la Corée du Sud ont augmenté de 6,7 milliards d'euros, c'est-à-dire de 35 % par rapport à la même période depuis 2007**. Les exportations de l'UE vers les autres pays ont également augmenté durant cette période (de 25 %) mais le niveau d'augmentation des exportations vers la Corée (35 %) indique que les premières mesures d'élimination de tarifs ont déjà un certain effet.

Cette tendance est également étayée par le fait que les exportations de l'UE vers la Corée ont augmenté plus vite là où les tarifs ont été éliminés ou réduits au titre de l'accord:

- Les exportations de produits pour lesquels le **tarif a été éliminé** le 1^{er} juillet 2011 (par exemple, le vin, certains produits chimiques, les textiles et articles d'habillement, les produits en fer et en acier, les machines et équipements, représentant 34 % des exportations de l'UE vers la Corée du Sud) ont augmenté de **2,7 milliards d'euros, soit 46 %**.
- Pour les produits qui n'ont été que **partiellement libéralisés** le 1^{er} juillet 2011 (par exemple, les voitures et les produits agricoles, représentant 44 % des exportations de l'UE vers la Corée), l'augmentation est de **3 milliards d'euros, soit 36 %**.
- En ce qui concerne les produits dont le **tarif est resté inchangé** (par exemple, certains produits agricoles, représentant 18 % des exportations de l'UE), l'augmentation est de **1 milliard d'euros, soit 23 %**.

Cela signifie que les exportations des produits affectés par la libéralisation tarifaire de la Corée dans l'accord ont augmenté de **1,7 milliard d'euros** de plus qu'elles ne l'auraient fait sans l'accord.

Les exportations de certains produits spécifiques ont augmenté plus rapidement que la moyenne, par exemple:

- Les exportations de viande de porc ont augmenté de presque 120 %, ce qui représente près de 200 millions d'euros en ventes supplémentaires.
- Les exportations de sacs à main et de sacs de voyage ont augmenté de plus de 90 %, soit 150 millions d'euros de ventes supplémentaires.
- Les machines pour la fabrication de semi-conducteurs produites dans l'UE ont connu un franc succès et leurs importations par la Corée ont augmenté de 75 %, ce qui représente 650 millions d'euros d'exportations supplémentaires.
- Les exportations de voitures de l'UE ont augmenté de plus de 70 % – ce qui représente 670 millions d'euros de nouvelles ventes de voitures en Corée.

Outre l'élimination des droits sur presque tous les échanges de biens, l'accord s'attaque aux barrières non tarifaires au commerce, dont beaucoup ont été identifiées comme des obstacles particuliers. Il comprend également des dispositions sur des questions allant des services et des investissements au développement durable, en passant par la concurrence, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle et la transparence des réglementations. Pour assurer le respect des engagements, des mécanismes efficaces de médiation et de règlement des différends ont été mis en place. L'accord établit également divers organes institutionnels chargés de suivre la mise en œuvre, tels que le comité commercial de l'ALE UE-Corée, coprésidé par le commissaire De Gucht et le ministre coréen du commerce, ainsi que plusieurs sous-comités et groupes de travail tels que le comité douanier et les groupes de travail pour les secteurs automobile, pharmaceutique et chimique, qui travaillent à la mise en œuvre de l'accord.

Contexte – Flux commerciaux UE-Corée du Sud

L'économie sud-coréenne est le sixième partenaire commercial le plus important de l'UE en dehors d'Europe (derrière les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Inde et le Brésil) et le dixième au total. L'UE fait partie des quatre plus importantes destinations d'exportation de la Corée du Sud avec la Chine, le Japon et les États-Unis.

En 2010, la valeur des exportations de services de l'UE vers la Corée du Sud a atteint 7,5 milliards d'euros, tandis que l'UE a absorbé pour 4,5 milliards d'euros de services coréens.

Les entreprises européennes restent également les plus grands investisseurs en Corée du Sud, représentant, selon les données de 2010, un total cumulé de près de 40 milliards d'euros depuis 1962 (année à partir de laquelle des statistiques ont été élaborées).

Pour plus de renseignements

Allocution du commissaire européen au commerce De Gucht: ALE UE-Corée: Des bases solides pour la croissance et l'emploi, Bruxelles, 26 juin 2012

[SPEECH/12/501](#)

Commerce UE-Corée du Sud:

<http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/korea/>

Le texte de l'accord:

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2011:127:SOM:FR:HTML>

Contacts :

[John Clancy](#) (+32 2 295 37 73)

[Helene Banner](#) (+32 2 295 24 07)